

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14/01/2016

Référence
2016-1

Objet de la délibération
Election du Président et des Vice-présidents

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Date de la convocation
07/01/2016

Vote

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 18/01/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 14 janvier à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, ROSSIGNEUX Yvette, MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, EMERAUX Stéphane, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MAILLOT Denis, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENRISSAT Martine à M. MENET Michel, JOFFROY Marie-France à M. LACROIX Nicolas, MM : BABOUOT Pascal à M. MARTINELLI Stéphane, COGNON Didier à M. BOICHOT Jacky, COMBRAY Dominique à M. WATREMETZ Jean-Marie, COSSON Claude à M. GUY Bernard

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. HASELVANDER Jonathan

Election du Président et des Vice-présidents

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au **scrutin secret et à la majorité absolue** parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme. Le délégué syndical dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui ne souhaitent prendre part au

vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ROY Jean-Yves, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du syndicat cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. HASELVANDER Jonathan a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Afin de vérifier le bon déroulement des votes, Mmes NEDELEC Anne-Marie et RETOURNARD Bernadette sont désignées comme assesseurs par le Comité Syndical.

Après appel à candidatures, 2 délégués se portent candidats :

- M. MARTINELLI Stéphane, délégué de la Communauté d'Agglomération de Chaumont
- M. ROY Jean-Yves, délégué de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles

Après audition de chacun des deux candidats, le doyen d'âge fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre d'exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

M. MARTINELLI Stéphane : 16

M. ROY Jean-Yves : 10

M. MARTINELLI Stéphane ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont au premier tour de scrutin.

Sous la présidence de M. MARTINELLI Stéphane, élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT)).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 5 vice-présidents au président au maximum. Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à 1 le nombre des Vice-présidents au président.

Après appel à candidatures, 1 délégué se porte candidat :

- M. ROY Jean-Yves, délégué de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles

Le Président fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre d'exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu :

M. ROY Jean-Yves : 26

M. ROY Jean-Yves ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu Vice-président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont au premier tour de scrutin.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

A Chaumont, le 14/01/2016,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI



**Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne**

Le 18 JAN. 2016

